

## RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION

### FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE (FIPE)

---

#### **Objet : GESTION 2016**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission, composée de Mme Emilie BOVET, commissaire, et de M. Yvan CHRISTINET, président de la sous-commission, s'est réunie une fois avec la Conseillère municipale, Mme Mélanie WYSS, et sa cheffe de service, Mme Gerlinde STENGHELE, le 15 mars 2017 ainsi le 4 mai 2017 pour la visite du Vignoble communal.

#### **Personnel**

Le dicastère FIPE occupe 8 collaborateurs représentant 6.68 EPT au 31 décembre 2016. De plus, le Service des finances forme en permanence deux apprentis de commerce, soit un stagiaire sortant du gymnase (MPC) et un apprenti de commerce.

Les collaborateurs du Service des finances ont suivi des formations en 2016, en particulier dans les domaines suivants:

Formation sur le bouclage des comptes.

Séminaire sur l'estimation immobilière.

Participation à divers séminaires, conférences autour de l'actualité économique et fiscale.

Teambuilding sur l'équilibre au travail.

Formation sur le travail à l'écran.

#### **Comptabilité**

Le Service des finances est responsable de la tenue et de la clôture des comptes pour les entités et activités suivantes via une convention annuelle :

ARASMAC, ASIME, SIS Morget, PCi, PRM, Domaine de la Ville de Morges Sàrl, Centre Aquatique Région Morges SA, Festival Morges-sous-Rire. Il remplit alors le même rôle qu'une fiduciaire. Le service facture les participations communales pour l'Orientation scolaire OSP-Venoge et la Paroisse catholique de Morges. En principe, toutes les prestations fournies par la Commune sont facturées au même tarif horaire qui est de CHF 125.00 de l'heure.

En ce qui concerne le Vignoble de la Ville de Morges Sàrl, le Service des finances ne fait pas de co-gestion mais comme la Ville détient 100% des parts de la Sàrl, il a un droit de regard sur les comptes ce qui permet d'être réactif.

### **Contentieux**

Le montant du contentieux de la Ville de Morges a continué de baisser durant l'année 2016, passant de CHF 248'723.80 au 31.12.2015 à CHF 207'210.41 une année plus tard. La baisse est principalement due au dénouement de plusieurs dossiers.

Par ailleurs, le Service des finances a lancé en 2016 une action visant à réactiver les actes de défaut de biens. Les résultats de cette action ne sont, à ce jour, pas satisfaisants. En effet, des dossiers pour un montant total de CHF 343'899.55 ont été traités ce qui a permis d'encaisser CHF 6'968.61. Les honoraires et les frais liés au traitement des dossiers s'élèvent quant à eux à CHF 17'694.49. Le Service va voir la démarche choisie pour effectuer ce travail en 2017.

### **Contrôle de gestion**

Le Service des finances effectue un suivi budgétaire pour l'ensemble des activités communales. Ce suivi consiste à faire un état des comptes de fonctionnement au 30 juin ainsi qu'au 30 septembre dans le but de déceler les probables écarts (dépassements ou retards) par rapport au budget. Ces derniers sont par la suite transmis aux chefs de service pour leur gestion. Pour se faire, elle utilise un logiciel qui permet de suivre les recettes et les dépenses avec une « première image » au mois de juillet ; une deuxième au mois d'octobre et une projection pour la fin de l'année.

En outre, le service des finances suit mensuellement l'évolution des recettes fiscales en analysant l'état d'avancement des encaissements de ces dernières et, si besoin, de pouvoir adapter la gestion financière.

### **Système de contrôle interne (SCI)**

Le SCI permet d'atteindre des objectifs professionnels avec une assurance que les risques sont gérés de manière adéquate. Suite à la mise en place de ce système, par le biais d'ateliers et avec l'aide du mandataire externe, des matrices de risques ont été créées et formalisées. Les thèmes suivants ont été traités : gestion des liquidités et de la dette ; gestion des créanciers et des débiteurs ; comptabilité générale ; processus budgétaire ; fiscalité ; gestion du patrimoine financier et administratif ; gestion du portefeuille des assurances et déclarations de cas ; gestion des salaires.

## **Gestion de la trésorerie :**

En 2016, la dette envers les institutions financières a baissé de CHF 250'000 en passant de CHF 52'750'000 au 31.12.2015 à CHF 52'500'000 l'année suivante. Aucune ligne de crédit n'a été utilisée et aucun nouvel emprunt n'a été contracté durant l'année en raison de liquidités suffisantes. La commission a posé la question de savoir comment est gérée la motion Antoine André sur les financements éthiques. Il a été répondu qu'il n'y avait pas de nouvel emprunt prévu, donc pas d'urgence.

## **Gestion des prêts**

Au 31 décembre 2016, le montant des prêts accordés par la Ville se monte à CHF 3'622'183.62. Le prêt octroyé à l'Ensemble Hospitalier de la Côte d'un montant initial de 2,5 millions, le prêt porte un taux d'intérêt de 1% sur une durée de 20 ans. Au 31.12.2016, le capital à rembourser à la Ville se monte à CHF 2'250'000. Le prêt sans intérêt octroyé au Musée Alexis Forel de CHF 1'200'000 amortissable sur 10 ans. Le capital à rembourser en fin d'année 2016 se monte à CHF 1'056'000. Le prêt sans intérêt octroyé à Morges Région Tourisme amortissable sur 10 ans, le capital à rembourser à la fin de l'année 2016 se monte à CHF 75'637.04. Le prêt sans intérêt pour la rénovation du cinéma Odéon CHF 374'946.58 amortissable sur 15 ans, le capital à rembourser à la ville se monte à CHF 240'546.58.

## **Patrimoine financier**

La valeur provisoire des titres et placement est de CHF 1'400'115.45. A l'exception de ceux de la Romande Energie, du Domaine de la Ville de Morges Sàrl et du Centre Aquatique Région Morges, tous les titres sont entièrement amortis et figurent dans les comptes pour la somme symbolique de CHF 1.00.

## **Centre aquatique Région Morges SA**

La Commune détient 50'000 actions sur un total de 100'000 actions pour un montant de CHF 574'304. Ces titres sont amortis sur une durée de 5 ans. Le solde au bilan du 31.12.2016 est de CHF 199'304.55.

## **Domaine de la Ville de Morges Sàrl**

La production 2016 affiche 108'050 litres portée par le Chasselas et le Gamay. Dans le but d'obtenir un résultat qualitatif, le tri manuel et les vendanges en vert ont été appliqués mais ces méthodes font que la récolte de rouge est cependant de 20% en-dessous des quotas.

Le Domaine a pu accroître sa notoriété grâce à plusieurs prix et à des participations à des manifestations.

## **Société des Auto-transports du Pied du Jura Vaudois (SAPJV)**

Cette société a rencontré des difficultés depuis la fin du contrat avec la Société CarPostal. Lors de son assemblée générale du 22.03.2016, la liquidation de la société a été acceptée par l'assemblée. La procédure de liquidation est en cours.

## **Romande Energie Holding (REH)**

La Ville de Morges détient 11'186 actions Romande Energie SA, dont 9'756 actions conventionnées. Seules les actions non-conventionnées peuvent être vendues sans restriction. En 2016, la Ville de Morges a acquis 26 actions conventionnées de la Commune de Bassins pour un montant de CHF 26'237.90 (CHF 1'009.15/action). La valeur comptable au 31.12.2016 est de CHF 345'237.90 et leur valeur boursières CHF 14'374'000 (CHF 1'285.00/action).

La sous-commission a demandé pourquoi la Ville détenait des actions REH. Il a été répondu que la RE était un des contribuables les plus importants et qu'il était important pour la Ville que cette société reste à Morges. De plus il y a beaucoup de collaboration entre la Ville et la REH. Finalement, il est dit que financièrement, c'est un bon placement.

## **Terrains du domaine privé de la commune**

Le Service des finances est responsable des terrains du domaine privé de la Commune. En 2016, le Service a traité les dossiers suivants:

Parcelle 3337: en tant que propriétaire de la parcelle, renonciation à l'exercice du droit de préemption sur la vente de parts de copropriété dans l'immeuble sis à l'avenue de Riond-Bosson 13. Parcelle 151: le Club nautique morgien a présenté une demande d'aide au financement de son projet de rénovation et d'agrandissement des bâtiments et installations du club. Cette demande nécessite la mise à jour du droit de superficie sur cette parcelle et il est nécessaire pour ce faire d'établir un plan riverain et de demander le transfert de la parcelle cantonale limitrophe N° 1510 au domaine communal. Pour le moment, le plan riverain est à l'enquête et le Canton en a accepté le principe.

Parcelle 1481 : le Tennis club de Morges bénéficie d'un droit de superficie sur cette parcelle. En 2016, le club a déposé une demande impliquant une modification des modalités du droit de superficie. Cette demande est en cours.

## **Partenariats**

Morges Gare-Sud : le service des finances est membre du groupe technique qui accompagne la réalisation des équipements publics sur la zone Morges Gare-Sud.

Parc des Sports : le PPA Parc des Sports prévoit une zone d'activités touristiques et sportives. Pour définir les activités susceptibles d'être accueillies, le service des finances a confié une étude de potentialité à un expert externe. Il a aussi piloté une étude réalisée par un mandataire externe sur la faisabilité économique d'un parking souterrain au Parc des Sports.

### **Gestion administrative diverse**

Assurance :

La Commune a payé une somme totale de primes de CHF 675'847.50 contre CHF 666'763.00 en 2015. Cette augmentation est liée aux assurances perte de gain maladie qui ont tendance à augmenter.

Divers :

La sous-commission a découvert que la Ville possédait un drone et a demandé dans quel but. Il a été répondu que le drone était utilisé par un autre dicastère en l'occurrence la Direction Sports, bâtiments et environnement.

### **Gestion des baux commerciaux**

Dans le cadre de la réorganisation des services pour la nouvelle législature, il incombe désormais au service des finances la gestion des baux à loyers commerciaux de la Ville, raison pour laquelle le taux d'activité de la collaboratrice administrative est passé de 60 à 80%. En 2016, il a géré, en particulier, deux cas difficiles liés à la résiliation d'un bail dont certaines procédures judiciaires sont toujours en cours.

### **Remplacement du logiciel comptable LARIX**

Ce logiciel est en place depuis 20 ans pour gérer le budget et la comptabilité mais le fournisseur a annoncé qu'il arrêterait le développement et le support logiciel. Dans le cadre d'un appel d'offre, la Société Ofisa Informatique SA a été retenue pour fournir et installer un autre logiciel pour un montant de CHF 679'194 TTC. En 2016, l'implantation de ce nouveau logiciel est en cours.

### **Promotion économique**

Création d'un poste de délégué/e à la promotion économique : en septembre 2016, le conseil communal a accepté la création d'un poste à 60%. Ce poste est créé conjointement avec l'ARCAM. Concernant la Ville, le poste correspondrait à un taux d'occupation entre 20 à 40%.

## **Conclusion**

On ne peut que reprendre les conclusions de l'année dernière :

« A l'issue des discussions et échanges relatifs au Dicastère FIPE, la sous-commission relève le haut degré de professionnalisme et l'efficacité du personnel du Service des finances. La complexité et la multiplicité des tâches menées ne nous permettent pas de tout examiner en détail. Il est à noter que ce qui a été relaté dans ce rapport, largement inspiré du rapport de FIPE, a été l'objet de demandes d'explications fournies de manière complète, tant par Mme Wyss, municipale, que par sa cheffe de service, Mme Stenghele. Nous les remercions cordialement de leur amabilité et de leur disponibilité ».

Pour la commission de gestion  
Patricia CORREIA DA ROCHA

Pour la sous-commission  
Yvan CHRISTINET